## MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**BURKINA FASO** UNITE-PROGRES-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 18 JUIN 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 21-00646 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

## COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de quatre (04) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2021.

Ce sont:

### CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

#### **ADMISSIBLES**

RAN	G NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	NITIEMA S. RENÉ	303429U	2610_8697_0912_9135	20/12/90
2°	VOGNA ISAAC	238352D	2610_7801_2983_2504	01/11/82
30	BALMA RIMGOAME JACQUELINE	116895j	2610_4970_9573_7961	28/12/79
3°	DIMA JEAN-JACQUES	116898G	2610_4536_5048_6813	03/05/78
30	KOALA BOUKARI	225871B	2102_1116_2213_8218	31/12/80
6°	KABORE ASSAMI	246677M	2610_7819_9604_9640	10/10/87
60	NANA SOULEYMANE	225847V	2119_1416_2124_9097	27/09/83
6°	BEOGO ISSAKA	303427D	2109_0216_2136_9359	09/05/89

Arrêté la présente liste à 8 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT).

# CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,

le Secrétaire Général

Souleymane LENGANE